

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 25 novembre 2019

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le lundi 25 novembre 2019

Dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 10^e, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Éric ALGRAIN

Mme Véronique AMMAR

M. Dante BASSINO

M. Paul BEAUSSILLON

M. Stéphane BRIBARD

Mme Alexandra CORDEBARD

Mme Hélène DUVERLY

Mme Sybille FASSO

M. Didier LE RESTE

M. Sylvain RAIFAUD

M. Paul SIMONDON

Mme Dominique TOURTE

Mme Olga TROSTIANSKY

Mme Léa VASA

Le quorum est atteint

Excusés :

M. Emmanuel RYZ a donné son pouvoir à Mme Léa VASA

Mme Anne SOUYRIS a donné son pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD

Mme Déborah PAWLIK a donné son pouvoir à Mme Olga TROSTIANSKY

M. Rémi FERAUD a donné son pouvoir à Paul SIMONDON

M. Bernard GAUDILLÈRE a donné son pouvoir à Alexandra CORDEBARD

M. Laurent SCHOUTETEN n'a pas donné de pouvoir

Mme Élise FAJGELES n'a pas donné de pouvoir

SOMMAIRE

Projet de délibération : MA1019268	5
Projet de délibération : MA1019270	5
Projet de délibération : MA1019269	5
Projet de délibération : MACOMILIL.....	6
Projet de délibération : 2019 DAE 83.....	7
Projet de délibération : 2019 DAE 379	9
Projet de délibération : 2019 DAC 543	10
Projet de délibération : 2019 DDCT 174	11
Projet de délibération : 2019 DEVE 191.....	12
Projet de délibération : 2019 DEVE 192.....	13
Projet de délibération : 2019 DFPE 9.....	13
Projet de délibération : 2019 DFPE 222	14
Projet de délibération : 2019 DDCT 163.....	15
Projet de délibération : 2019 DAC 329	15
Projet de délibération : 2019 DASCO 114.....	16
Projet de délibération : 2019 DASCO 133.....	18
Projet de délibération : 2019 DLH 141.....	19
Projet de délibération : 2019 DLH 142	20
Projet de délibération : 2019 DLH 178	20
Projet de délibération : 2019 DLH 180.....	21
Projet de délibération : 2019 DLH 322.....	21
Projet de délibération : 2019 DLH 380	22
Projet de délibération : 2019 DLH 396.....	22
Projet de délibération : 2019 DLH 410.....	22
Projet de délibération : 2019 DLH 413	23
Projet de délibération : 2019 DLH 411.....	23

Vœu du groupe écologiste du 10^e arrondissement déposé par Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Anne Souyris et Emmanuel Ryz relatif à la création d'un Jardin impasse Boutron.....24

Vœu Déposé par Véronique AMMAR relatif à la salle de consommation à moindres risques.....28

La séance est ouverte à 18h40.

Mme CORDEBARD souhaite la bienvenue à tous les présents et les informe de l'arrivée de Pauline BUTIAUX, directrice générale adjointe des services de la mairie en charge de l'espace public, une fonction nouvelle qui est inscrite dans le cadre du Plan de la Ville pour les quartiers populaires. Pauline BUTIAUX mettra ses compétences d'ingénieur urbaniste au service des quartiers du 10^e arrondissement. Elle sera chargée de piloter des projets transverses aux quatre directions de l'espace public : les espaces verts, la voirie, la propreté et la sécurité.

Mme CORDEBARD informe les élus qu'elle a reçu cinq pouvoirs : Emmanuel RYZ a accordé son pouvoir à Léa VASA, Anne SOUYRIS à Sylvain RAIFAUD, Déborah PAWLIK à Olga TROSTIANSKY, Rémi FERAUD à Paul SIMONDON et Bernard GAUDILLÈRE à Alexandra CORDEBARD.

En absence de questions de pré-conseil, Mme CORDEBARD propose d'entamer l'ordre du jour.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA1019268

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Adoption de la procédure d'urgence.

Projet de délibération : MA1019270

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'arrondissement du jeudi 31 octobre 2019.

Projet de délibération : MA1019269

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que le procès-verbal du 31 octobre 2019 a été adressé à l'ensemble des élus avant la publication de l'ordre du jour du présent conseil d'arrondissement afin de faciliter l'intégration des demandes de modifications. En raison de la proximité des deux séances, l'envoi n'a cependant pu être effectué que 24 heures avant la publication officielle.

En absence de remarque de la part des élus, le procès-verbal de la séance du jeudi 31 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Objet : Communication sur la programmation des opérations de travaux (IL/IIL) – BP 2020.

Projet de délibération : MACOMILIL

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD précise qu'il s'agit d'une communication annuelle sans vote, qui porte sur des opérations d'investissement dans le 10^e arrondissement pour l'année 2020.

Les investissements programmés concernent tout d'abord des opérations d'intérêt local inférieures à 1 million d'euros, qui seront complétées par un mécanisme créé dans le cadre du budget participatif (pour un euro consacré au budget participatif par les mairies d'arrondissement, la Ville de Paris verse deux euros au budget participatif de l'arrondissement); ensuite des investissements localisés pour les opérations supérieures à 1 million d'euros, relatives notamment aux voiries principales ; enfin, le plan d'investissement de la mandature pour la création de nouveaux équipements.

En 2020, les budgets restent à peu près identiques à ceux de 2019 : 1908800 euros pour les équipements de proximité et 566650 euros pour les espaces publics. Parmi les évolutions, il faut signaler la répartition de l'enveloppe liée aux équipements de proximité. L'enveloppe pour la petite enfance diminue au profit de l'enveloppe scolaire, après d'importants investissements dans les crèches durant l'année 2019 (réouverture de la crèche Alban Satragne et de la crèche Louis Blanc). L'enveloppe pour les bibliothèques n'est pas abondée, ce qui n'empêchera pas la réalisation de travaux dans les bibliothèques, comme ceux qui sont en cours dans la bibliothèque François Villon, actuellement fermée pour une rénovation globale à hauteur de 1 million d'euros, cofinancée par la Ville et par la Mairie d'arrondissement. L'enveloppe destinée au conservatoire Hector Berlioz permettra la rénovation des espaces d'accueil du bâtiment principal..

Pour ce qui concerne l'espace public, les grandes priorités sont les familles, avec notamment 70000 euros consacrés aux espaces verts avec la rénovation de l'aire de jeux du square des Récollets sur le canal Saint-Martin, le projet de réfection des

chaussées du secteur « Tous mobilisés » dans le nord du 10^e arrondissement, le projet de rénovation des secteurs Bossuet et Fénelon en complément de celui du Square Aristide Cavallé-Coll et le réaménagement de la rue Saint-Vincent-de-Paul avec un projet de végétalisation souhaité par les habitants dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés ».

Un montant de 3560 000 euros est consacré au budget participatif et concerne les huit projets adoptés par les Parisiens au mois de septembre 2019. Ce montant comprend 1956 000 euros au titre de l'enveloppe dédiée aux quartiers populaires, dont le 10^e arrondissement a pu bénéficier. Mme CORDEBARD invite les élus à consulter la note détaillée qui leur a été fournie, afin de disposer de plus amples détails et obtenir des réponses à leurs questions.

En l'absence d'observations, Mme CORDEBARD invite Mme DUVERLY à présenter la délibération suivante.

Objet : Dispositifs « Paris commerces » - compte rendu annuel d'activité.

Projet de délibération : 2019 DAE 83

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY informe les élus que la délibération porte sur trois dossiers, dont le plus ancien a été voté en fin d'année 2007 et les deux autres respectivement en 2017 et 2018.

Le dossier le plus ancien concerne le dispositif « Vital Quartier », qui est orchestré à la demande de la Ville de Paris par la SEMAEST dans le but de favoriser le maintien et l'installation des commerces de proximité dans les quartiers parisiens au tissu commercial dégradé ou menacé. La différence entre les emprises et les achats par préemption dans le secteur Château d'Eau-Lancry est toujours beaucoup plus importante que dans le quartier « Entre les 2 Gares », avec un grand nombre de locaux qui s'échangent et qui se vendent. Le dispositif « Vital Quartier » intervient également dans les 11^e, 12^e et 17^e arrondissements. Une quarantaine de locaux sont préemptés dans le 10^e, avec des locataires mis en place par la SEMAEST. D'autres sont sous protocole, sans qu'il y ait de préemption. Toutefois, l'autorisation n'est pas concédée aux commerces pratiquant des activités qui sont déjà excédentaires dans le quartier ou qui comportent des nuisances. Comme le dispositif « Vital Quartier » prendra fin en 2021, la possibilité est donnée aux locataires depuis cinq ans de racheter les murs de leur commerce. Pour ceux qui ne pourront pas ou qui ne voudront pas le faire avant 2021, la propriété des murs sera transférée à une société foncière de la Ville de Paris, qui continuera à contrôler l'activité commerciale de proximité.

Dans les arrondissements où l'opération «Vital Quartier» n'existe pas, comme le 11^e, 14^e, 15^e, 18^e et 19^e, a été mis en place le dispositif «Paris Commerces». Le principe de ce dispositif est le même que celui de «Vital Quartier» et s'adapte aux problématiques particulières de chaque arrondissement. Dans le 5^e et le 6^e, par exemple, l'objectif est de multiplier les maisons d'édition et les librairies. Dans d'autres arrondissements, l'objectif est de diminuer le nombre de commerces excédentaires et envahissants.

Le troisième dispositif est le «GIE Paris Commerces», où les trois principaux bailleurs de la Ville - Paris Habitat, RIVP et Elogie-SIEMP - mutualisent depuis juillet 2017 la commercialisation des locaux vacants. Leur aspiration est d'unifier les procédures, de s'assurer que toutes les clauses des baux de location sont prises en compte, d'abrégé les temps de rénovation d'un local vacant et d'être en mesure de trouver plus de candidats sur l'ensemble des arrondissements. Depuis 2017-2018, le temps de relocation a considérablement diminué et le nombre des locaux proposés a augmenté, grâce en particulier à des opérations transverses, telles que des appels à candidatures.

Parmi les commerces du 10^e arrondissement loués ces trois dispositifs, il faut signaler la librairie-café «Cariño», au 21 rue du Chalet, la librairie d'art «After 8 Books», au 7 rue Jarry, la boutique-atelier de plantes «Eukalypte», au 156 rue du faubourg Poissonnière, et le traiteur de la rue de l'Échiquier.

Mme CORDEBARD remercie Mme DUVERLY et invite les élus à s'exprimer.

Mme AMMAR estime que la préemption des commerces est très importante pour la vie d'un quartier et que la Loi Pinel offre un outil qui permettrait d'en faire davantage. Dans certains quartiers du 10^e arrondissement, les commerces changent continuellement locataires et les activités se concentrent, sans que rien ne soit fait pour améliorer la situation. Comme le dispositif «Vital Quartier» s'arrêtera en 2021 et qu'il sera remplacé par un dispositif réservé aux quartiers Politique de la Ville, Mme AMMAR préfère s'abstenir.

M. LE RESTE tient à rappeler la position des élus communistes sur la préemption des baux commerciaux et leur volonté de relancer la question au premier adjoint, à qui la maire de Paris a confié la responsabilité de la mission pour les quartiers populaires. Il serait également opportun que la SEMAEST soit enfin mandatée pour préempter les baux commerciaux.

Mme VASA remercie M. LE RESTE de l'avoir rappelé et s'associe à sa proposition.

Mme CORDEBARD fait savoir qu'une décision en ce sens a été adoptée en Conseil de Paris. La majorité municipale a été par ailleurs volontaire pour que le 10^e

arrondissement puisse bénéficier de ce nouveau dispositif financier de préemption des baux commerciaux. À sa connaissance, il n'est pas encore opérationnel, mais, comme M. LE RESTE, elle a hâte qu'il le devienne le plus tôt possible.

La délibération est adoptée (3 abstentions + 1)

Objet : Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200000 euros) — convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020.

Projet de délibération : 2019 DAE 379

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY explique qu'il s'agit d'une prévision chiffrée dans une enveloppe de 200000 euros, destinée à indemniser les kiosquiers qui rouvriraient après une période de fermeture pour travaux. Certaines réouvertures ont été retardées à cause de travaux sur la chaussée ou de manifestations. Sans cette délibération, tous les kiosquiers dont la convention de réouverture a été signée à partir du mois d'octobre 2019 seraient obligés d'attendre jusqu'en mai ou en juin 2020 pour être indemnisés. Après qu'une délibération ait été votée en Conseil de Paris, il est en effet nécessaire d'attendre trois ou quatre mois avant que l'indemnisation soit transférée sur le compte du bénéficiaire. Cela signifie que les kiosquiers qui rouvriraient, par exemple, entre le 1^{er} et le 15 décembre, ne seraient rémunérés qu'après l'été compte-tenu de la période électorale.

Cette enveloppe prévisionnelle concerne 60 commerçants, dont le kiosque a rouvert ou rouvrira entre novembre 2019 et mai 2020. Depuis un an et demi, 197 kiosquiers ont déjà été indemnisés. Parmi les 303 qui sont en activité, tous n'ont pas vocation à être indemnisés, soit parce que la fermeture pour travaux a eu lieu pendant leurs vacances, soit parce qu'ils refusent d'être indemnisés, soit parce que l'interruption a été de courte durée. Les kiosquiers qui souhaitent être indemnisés doivent signer une convention d'occupation avec la Ville de Paris. Parmi les 60 kiosquiers concernés, 3 sont installés dans le 10^e arrondissement.

Mme DUVERLY invite les élus à voter cette délibération, afin que la période d'attente des kiosquiers puisse être neutralisée.

En absence de questions et remarques, **Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir à Paris 10^e.

Projet de délibération : 2019 DAC 543

Rapporteure : Sybille FASSO

Mme FASSO rappelle qu'en 1939, à l'issue de la guerre d'Espagne, de nombreux républicains espagnols avaient franchi les Pyrénées pour rejoindre les rangs de la résistance, où ils s'étaient battus jusqu'à la Libération. À Paris, depuis 2014 plusieurs plaques commémorent le sacrifice de celles et de ceux qui ont été arrêtés, torturés, exécutés ou qui sont tombés au combat, comme celles qui se trouvent devant la Prison de la Santé, sur le boulevard Saint-Germain ou encore dans la rue Manin dans le 19^e arrondissement.

Emmanuel Bergés i Arderiu était né en 1910 à Lérida. Cet instituteur, membre du PSUC (Parti Socialiste Unifié de Catalogne) avait combattu dans l'armée républicaine avant de devoir s'exiler en France. À Paris, il avait écrit des tracts de propagande et organisé l'impression et la diffusion du bulletin *Reconquista de España*. L'été 1942, les Renseignements Généraux avaient monté un coup de filet contre une trentaine d'Espagnols suspectés d'avoir reconstitué une organisation clandestine communiste. Emmanuel Bergés avait été arrêté à son domicile, au 23 de la rue Vicq d'Azir, à l'aube du 27 juin. Le soir même, peu avant 20 heures, il avait été déclaré mort. Les archives de la police indiquent qu'il se serait donné la mort, après s'être emparé de l'arme d'un des agents chargés de sa surveillance, mais le procès-verbal d'interrogatoire n'a jamais été retrouvé.

En 2016, la AAGEF-FFI (Amicale des Anciens Guérilleros Espagnols en France-Forces Françaises d'Intérieur) a obtenu pour Emmanuel Bergés la mention «mort pour la France». En cette année 2019, qui correspond au quatre-vingtième anniversaire de la fin de la guerre d'Espagne et au soixante-quinzième anniversaire de la libération de Paris, il est proposé de saluer la mémoire de ce résistant en apposant devant son domicile, au 23 rue Vicq d'Azir, une plaque qui portera le texte suivant : «Ici fut arrêté, le 27 juin 1942, Emmanuel Bergés i Arderiu, républicain espagnol, militant de la Unión Nacional Española, poursuivi pour activités communistes, âgé de 31 ans, assassiné par la police fasciste et mort pour la France.»

Mme CORDEBARD remercie Mme FASSO et se félicite qu'une plaque commémorative à la mémoire d'Emmanuel Bergés i Arderiu soit apposée dans le 10^e arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires.

Projet de délibération : 2019 DDCT 174

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE rappelle que, depuis 2018, la mairie essaie de sécuriser les financements d'un certain nombre d'associations par la réalisation de conventions pluriannuelles d'objectifs, les CPO. C'est une demande forte des associations à laquelle la mairie a souhaité répondre positivement, afin de leur permettre d'aborder plus sereinement leurs dépenses annuelles. Il s'agit, en revanche, d'un travail supplémentaire pour les agents de la Ville, l'objectif étant d'alléger les tâches administratives des associations de manière à ce qu'elles puissent se concentrer sur leur cœur de métier et leurs activités.

Pendant l'année à venir, l'activité municipale suivra un rythme atypique. Cependant, la Ville doit faire en sorte que ce moment démocratique ne mette pas en difficulté ses partenaires. Les Parisiennes et les Parisiens qui bénéficient des actions des associations doivent pouvoir continuer à compter sur elles. Lors du lancement de l'appel à projets Politique de la Ville pour 2020, M. LE RESTE avait déclaré qu'il serait attentif au maintien de la continuité des services publics pendant la période électorale, afin que les associations puissent non seulement poursuivre leurs actions, mais aussi payer leurs salariés. Il se réjouit par conséquent de présenter une délibération qui répond à cet impératif et qui permettra au Conseil de Paris de décembre de flécher le montant prévu dans le cadre des CPO dans la foulée du vote du budget 2020. Les conventions et les avenants ont déjà été votés, il s'agit tout simplement de préciser les montants fléchés.

Les huit structures du 10^e arrondissement concernées par la délibération sont : À Toi Théâtre, l'ACORT, Axes Pluriels, Étonnant Cinéma, Français Langue d'Accueil, Frichti Concept, L'Aire à Mots et la Régie de Quartier.

Mme CORDEBARD remercie M. LE RESTE et laisse la parole à Mme TROSTIANSKY.

Mme TROSTIANSKY fait remarquer à M. LE RESTE qu'en invitant les élus à voter un projet sur les conventions pluriannuelles d'objectifs pour une centaine d'associations, il aurait été souhaitable de rappeler quels sont les objectifs des associations du 10^e arrondissement concernées par la délibération.

M. LE RESTE précise que les conventions pluriannuelles d'objectifs sont déterminées à partir d'actions associatives examinées tout au long de l'année dans les divers conseils d'arrondissement. Pour sa part, il met à disposition des élus chaque année un descriptif de l'ensemble des activités menées par les associations - notamment de celles qui font l'objet de CPO - avec les montants des subventions

et les résultats en termes de fréquentation et d'objectifs. Et si des points de son document demeurent obscurs pour les élus ou s'ils ont des questions supplémentaires, il s'engage à leur répondre par écrit.

Mme CORDEBARD demande à Mme TROSTIANSKY si elle souhaite qu'il lui soit transmis le dossier sur les activités associatives.

Mme TROSTIANSKY ne remet pas en cause la qualité du travail des associations du 10^e arrondissement, qu'elle connaît très bien. Elle a, par ailleurs, l'intention de soutenir leurs actions en votant favorablement la délibération. Sa critique portait sur la manière dont M. LE RESTE la présentait, en estimant qu'il aurait dû ajouter quelques mots sur les objectifs poursuivis par les associations.

Mme CORDEBARD prend note du fait que Mme TROSTIANSKY ne souhaite pas qu'il lui soit transmis le dossier sur les activités associatives.

Comme elle l'a déjà expliqué au cours d'un précédent conseil d'arrondissement, **Mme AMMAR** estime que certaines subventions ne sont pas opportunes. Elle préfère par conséquent s'abstenir.

La délibération est adoptée (1 abstention).

Mme CORDEBARD remercie et invite M. RAIFAUD à présenter la délibération suivante.

Objet : Mise en œuvre d'un dispositif de fonctionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

Projet de délibération : 2019 DEVE 191

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD souligne que cette délibération concernant une distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens est déjà passée en conseil d'arrondissement. Le montant de l'opération, qui sera mise en place en février 2020, a été estimé à 55 000 euros pour l'ensemble de Paris.

Mme AMMAR est favorable à la distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens. Elle trouve cependant que Mme HIDALGO fait preuve d'une certaine hypocrisie en promouvant ce genre d'opérations, alors qu'elle a fait du bitumage à outrance au cours de son mandat faisant notamment référence à la place de la République.

Mme CORDEBARD précise que Mme HIDALGO n'est pas Maire de Paris lors du réaménagement actuel de place de la République qui a néanmoins permis de redonner leur place aux piétons

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (13500 euros) à la Ligue de protection des oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuge LPO.

Projet de délibération : 2019 DEVE 192

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD explique que cette délibération, qui s'inscrit dans le cadre de la préservation de la biodiversité, concerne le square Juliette-Dodu dans le 10^e arrondissement. Celui-ci pourra bénéficier d'un dispositif renforcé avec des actions de sensibilisation et de valorisation de la faune et de la flore. Le montant de l'opération est de 13500 euros pour l'ensemble de Paris.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (15000 euros) et convention avec le GIP «Samu Social de Paris» (12^e) pour son action «Des petits à l'hôtel» dans le 10^e, 11^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Projet de délibération : 2019 DFPE 9

Rapporteuse : Dominique TOURTE

Mme TOURTE fait savoir que, dans le cadre de la stratégie pour l'Enfance «Faire le Paris des enfants et des familles», une attention particulière est portée à un dispositif qui vise à soutenir les familles en très grande précarité. Pour compléter ce dispositif existant, le Samu Social de Paris organise au sein des hôtels du 10^e, 11^e, 18^e et 19^e arrondissement qui accueillent des familles, des animations destinées aux enfants et à leurs parents menées en partenariat avec le 115. Une première session aura lieu durant le mois de décembre et les congés scolaires du mois de Noël. Des actions auront ensuite lieu sur une demi-journée par semaine hors les vacances scolaires jusqu'au mois de juin 2020.

Ce temps sera animé par un psychologue de la Maison des Petits et par un animateur artistique proposant des ateliers graphiques, accompagnés par différents intervenants, par des assistants et des médiateurs sociaux. Cette action devra permettre de renforcer l'accompagnement social et d'orienter les familles vers des structures de soin plus en adéquation avec leur situation particulière. En 2018, le Samu Social de Paris a estimé avoir touché 500 personnes, dont 268 enfants. Il est proposé de voter la présente délibération, afin que la convention avec le Samu Social de Paris soit signée et qu'il lui soit attribué une subvention de 15000 euros.

Mme TROSTIANSKY apporte son soutien à ce projet qui prévoit des animations culturelles destinées aux enfants. Elle tient à souligner la nécessité de mettre tout en œuvre, au niveau de la Ville comme de l'État, pour qu'aucun enfant à Paris ne soit plus obligé de dormir dans la rue, ce qui malheureusement est encore le cas aujourd'hui.

Mme TOURTE est d'accord avec elle, tout en estimant que si l'Etat assumait ses responsabilités, la Ville de Paris pourrait faire beaucoup plus pour les familles sans-abri présentes sur son territoire.

Mme CORDEBARD précise qu'à Paris plus de 1700 personnes vivant en famille sont aujourd'hui à la rue. La Maire de Paris ne cesse de dénoncer cette situation en demandant à l'État de bien vouloir financer les places d'hébergement supplémentaires dont Paris a besoin. De plus en plus de campements s'installent dans la ville. Tout récemment, une opération de mise à l'abri dans le quartier de la Porte d'Aubervilliers (18^e) a dû être annulée à la dernière minute malgré les engagements de l'Etat. L'idée que de nombreuses familles continuent de vivre dans la rue est insupportable et l'État devrait se mobiliser pour trouver des solutions. Toutes les interventions et les interpellations que les élus en charge du 10^e ont adressées à l'État au cours de ces dernières années allaient dans ce sens. Les membres de la famille politique de Mme TROSTIANSKY devraient se mobiliser eux aussi pour offrir une solution d'hébergement aux centaines de personnes sans-abri.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants — Subventions (10000 euros) à quatre associations dont une avec convention pour leurs actions dans le 10^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Projet de délibération : 2019 DFPE 222

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE informe les élus que, toujours dans le cadre de la stratégie pour l'Enfance «Faire le Paris des enfants et des familles», la Ville de Paris s'est engagée à accompagner des familles dans l'exercice de la parentalité tout au long du parcours de leur enfant. Pour l'année 2019, il est proposé d'accorder une subvention globale de 10000 euros à quatre associations accompagnant des familles, dont 3000 euros pour une nouvelle association du 10^e arrondissement, la Fédération Nationale pour la Promotion-Prévention de la Santé Psychique (FNPPSP), plus connue sous la dénomination de «Pâtes au Beurre». Cette association a ouvert un lieu ressource le 2 septembre 2019, au 19 rue de Paradis. Elle accueille les parents, avec ou sans leurs enfants, anonymement, gratuitement et sans limitation d'âge. L'accueil se fait autour d'une collation ou d'un repas. Une permanence est mise en

place le lundi de 11h30 à 13h30 hors congés scolaires. L'association souhaite actuellement étendre les jours de permanence.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (80 000 euros) pour le fonctionnement de quatre Accorderies parisiennes situées dans le 14^e, 18^e et 19^e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^e, 11^e et 20^e).

Projet de délibération : 2019 DDCT 163

Rapporteuse : Léa VASA

Mme VASA précise qu'il s'agit d'une délibération récurrente se proposant de subventionner quatre Accorderies parisiennes à hauteur de 20 000 euros chacune. Elle rappelle que les Accorderies sont des associations qui œuvrent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, en mettant en place des systèmes d'échange de biens et de services au profit de personnes en situation de précarité. Parmi les Accorderies concernées, celle du Grand Belleville, située dans le 20^e arrondissement, rayonne aussi dans le 10^e.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention, convention (10 000 euros) à l'association Bibliocité (10^e, 18^e et 19^e).

Projet de délibération : 2019 DAC 329

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe que la subvention destinée à Bibliocité concerne une exposition qui aura lieu sur le Pont Saint-Ange. Plusieurs enjeux ont été identifiés dans le cadre du projet d'aménagement de la Promenade Urbaine de Barbès-Stalingrad, afin de rendre ce site plus beau et agréable à vivre et de le valoriser par des œuvres d'art qui mettent en relief le patrimoine historique et social du 10^e arrondissement. Une des propositions retenues prévoit l'installation d'un espace d'exposition à ciel ouvert sur le Pont Saint-Ange, qui enjambe les voies de la Gare du Nord et ouvre la vue au-delà de Paris. Une cinquantaine de panneaux accueillent des photographies retraçant l'histoire, l'identité et la personnalité des quartiers traversés par la promenade urbaine. Le fait que ces structures n'aient presque pas subi de dégradation témoigne de l'accueil favorable des usagers du Pont Saint-Ange.

Ont été présentées une exposition réalisée par le Comité d'Histoire de la Ville de Paris et, plus récemment, deux séries photographiques, « Périphéries intérieures » de Laura Bonnefous et « Les garçons d'en bas » d'Aglaé Bory. Une future exposition concerne l'association Bibliocité. À l'invitation des bibliothèques Claude Lévi-

Strauss (19^e) et Vaclav Havel (18^e), l'artiste Stéphanie Lacombe a réalisé de janvier à juin 2019 un documentaire photographique sur les bibliothèques et leurs publics. L'artiste s'est immergée dans un territoire allant de Stalingrad jusqu'à La Chapelle, en s'intéressant à la diversité des publics qui se croisent, voisins sans se connaître, étrangers les uns aux autres. De cette immersion ont surgi deux projets. Le premier porte sur une série de portraits de personnalités toutes différentes qui ont en commun le fait de fréquenter les bibliothèques. Ces portraits sont accompagnés d'histoires personnelles, l'élément narratif conférant une nouvelle dimension à l'œuvre photographique et proposant une nouvelle lecture de l'image. Stéphanie Lacombe a également réalisé une série de photographies de façades d'immeubles, en invitant les habitants de ces immeubles à se pencher aux fenêtres. Ces deux séries de photographies feront l'objet d'une exposition sur le pont Saint-Ange de fin février à avril 2020. Pour la production de cette exposition, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 10000 euros à l'association Bibliocité.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et souligne l'importance de continuer à faire vivre la Promenade Urbaine grâce à des expositions artistiques de qualité, qui contribueront à requalifier cet espace urbain et à le rendre de nouveau agréable. Les travaux de réaménagement sont en train de s'achever et permettront aux différents publics de profiter à plein de cette nouvelle promenade.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Caisses des écoles — Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.

Projet de délibération : 2019 DASCO 114

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que les caisses des écoles sont chargées de la gestion du service public de la restauration scolaire et que chacune d'entre elles dispose de son propre règlement intérieur, qui est voté par son assemblée délibérante. En mai 2018, la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données a soulevé des interrogations auprès de plusieurs caisses des écoles quant à la sécurité juridique de leur règlement intérieur. Des saisines d'usagers auprès du médiateur de la Ville de Paris ont par ailleurs dénoncé des différences de traitement entre les caisses des écoles des arrondissements parisiens.

Ces éléments ont conduit la Direction des Affaires Scolaires à mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif d'élaborer une rédaction harmonisée du règlement intérieur. Chaque conseil d'administration sera amené à se prononcer librement sur l'adoption des dispositions du règlement «harmonisé», exception faite pour certaines dispositions communes en matière d'inscription, de tarification, de facturation, d'absences déductibles et paiements, qui correspondent aux

grandes orientations stratégiques que la Ville de Paris, seule compétence dans ce domaine.

M. ALGRAIN propose d'approuver la rédaction des dispositions communes, qui figure dans le document joint en annexe au projet de délibération.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et invite les élus à prendre la parole.

Mme AMMAR fait savoir que le groupe des Républicains, auquel elle appartient, présentera en Conseil de Paris une proposition d'amendement visant à rendre les dispositions pour les familles moins contraignantes et à revoir la question des données personnelles dans le cas de la vie privée. En attendant de connaître les directives de son groupe politique et sous réserve des interventions qui auront lieu en Conseil de Paris, elle préfère s'abstenir.

Mme VASA déclare que le groupe écologiste s'abstiendra également, de manière à laisser le temps à la discussion en Conseil de Paris. Il s'agit par ailleurs d'un sujet important, qui aurait mérité d'être tout d'abord débattu en conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement. Elle aurait notamment souhaité avoir une discussion sur les conditions d'accès à la cantine pour les parents, sur les autorisations qui sont requises et les tarifs qui sont appliqués.

Mme CORDEBARD précise que le nouveau règlement sera, de toute façon, soumis au vote des conseils d'administration des caisses des écoles.

M. ALGRAIN ajoute que des échanges sur le sujet ont déjà eu lieu au sein du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement.

M. RAIFAUD trouve regrettable que les élus n'aient pas pu discuter du nouveau règlement en conseil d'administration de la Caisse des écoles avant que le Conseil de Paris ne se prononce. Le conseil d'administration sera ainsi amené à se prononcer sur un règlement qui aura déjà été voté et, par conséquent, la portée de sa voix sera nécessairement faible.

M. ALGRAIN lui rappelle que les caisses des écoles sont associées au groupe de travail et que, par ailleurs, les discussions en conseil d'administration ont permis d'alimenter la réflexion au sein du groupe de travail. C'est le Conseil de Paris qui va délibérer. Toutefois, chaque Caisse des écoles pourra adopter et amender en partie les dispositifs propres à la Caisse des écoles de l'arrondissement.

Mme CORDEBARD rappelle qu'en 2018 la décision avait été prise de conserver l'autonomie des caisses des écoles, plutôt que de créer un établissement public pour tout le territoire parisien. Il ne s'agit pas aujourd'hui de fusionner les modes de

gestion des caisses des écoles mais de les harmoniser au maximum. Il faut trouver le bon système de gouvernance avec des établissements publics financés à 100% par les Parisiens, une moitié par les recettes des familles et l'autre moitié par les subventions de la Ville de Paris. Tout en ayant vocation à être sous la tutelle de la Ville, ces établissements publics ont gardé leur autonomie. Les caisses des écoles ont énormément contribué, par des discussions croisées, à la rédaction du règlement intérieur «harmonisé», qui pourra garantir des références et des modes d'accès et de tarification communs et basés sur des principes de justice et d'égalité pour les enfants et les parents dans tout Paris. Chaque Caisse des écoles pourra se prononcer librement sur son adhésion au nouveau règlement intérieur.

La délibération est adoptée (7 abstentions + 3).

Objet : Caisse des écoles 10^e — Subvention 2020 (4210 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020.

Projet de délibération : 2019 DASCO 133

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que, depuis 2018, une convention pluriannuelle d'objectifs est fixée entre chaque caisse des écoles et la Ville de Paris. La délibération propose de voter une subvention d'un montant de 4210 000 euros au titre de l'année 2020 pour la Caisse des écoles du 10^e arrondissement. La fusion des deux collectivités, qui est intervenue au 1^{er} janvier 2019, a conduit la Ville de Paris à être seule compétente pour participer au financement du service délégué de la restauration scolaire pour les établissements du 1^{er} degré et de certains collèges publics et pour signer les accords prévus dans le cadre de cette convention.

L'article 7 de la convention, conclu le 29 décembre 2017 avec la Caisse des écoles du 10^e arrondissement, prévoit que celle-ci bénéficie d'une subvention annuelle de la Ville de Paris, en contrepartie de la gestion du service public de la restauration scolaire. Lors du dialogue budgétaire annuel, le montant de cette subvention est déterminé sur la base d'une analyse des coûts supportés pour les obligations des services publics dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse, ainsi que des recettes perçues auprès des familles en contrepartie du service rendu. Il est important de rappeler que, dans le 10^e arrondissement, le nombre des repas préparés tous les jours est de 6200 et que le prix du repas servi au tarif 1 (le plus bas) s'élève à 0,13 euros.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et laisse la parole à Mme AMMAR.

Mme AMMAR a noté que la subvention a baissé légèrement par rapport à l'année 2018 et demande si cette baisse est liée à une diminution du nombre des enfants dans le 10^e arrondissement.

M. ALGRAIN répond qu'il existe une baisse des effectifs dans la restauration scolaire, qui correspond à la baisse des effectifs dans les écoles. Il rappelle que, dans les cinq dernières années, chaque rentrée scolaire a vu le nombre des élèves diminuer de quatre-vingt à cent. En 2018, il y a eu également plus de reprises de dettes qu'en 2019, qui ont été compensées par la Ville de Paris. M. ALGRAIN propose à Mme AMMAR de lui envoyer par écrit des détails plus précis.

Mme CORDEBARD ajoute que dans la démarche portée par les élus en charge et accompagnée par le conseil d'administration, il y avait un certain nombre d'apurements de dettes anciennes et de provisions, qui ont été redimensionnées pour être plus conformes au risque d'impayés existants. Cette démarche répondait à une demande de transparence, destinée à faire en sorte que les comptes de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement soient le plus sincères possible et qu'il n'y ait pas d'impayés sans rapport avec les provisions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme TROSTIANSKI quitte la séance à 19h48.

Mme CORDEBARD invite M. BASSINO à présenter la série de délibérations qui suivent.

Objet : Réalisation 16-18 rue du Château d'Eau / 23 rue de Lancry (10^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 29 logements sociaux (17 PLA I – 12 PLUS) pour Paris Habitat.

Projet de délibération : 2019 DLH 141

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO informe les élus que pour la réalisation du programme d'acquisition-amélioration de 29 logements sociaux — dont 17 PLA I et 12 PLUS —, situés au 16-18 rue du Château d'Eau et au 23 rue de Lancry, il est proposé d'approuver une subvention de 1597635 euros. En contrepartie de cette subvention, la Ville sera réservataire de 15 de ces logements pendant une période de 65 ans. Il est également proposé d'approuver la garantie apportée par la Ville aux différents prêts PLA I fonciers et PLUS fonciers.

Mme AMMAR n'est pas favorable à la transformation de logements en loyer libre en logements sociaux. Elle souhaiterait savoir comment se justifie la dépense de 55000 euros de travaux par logement.

M. BASSINO explique que les travaux prévoient, entre autres, la rénovation de l'isolation thermique, la réfection de la toiture, la réfection des parties communes et le changement des menuiseries extérieures. Il lui rappelle, par ailleurs, que plus de 50% des demandeurs de logements sociaux appartiennent à la catégorie PLA I et 40% à la catégorie PLUS, catégories qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Mme CORDEBARD souligne l'importance de la rénovation de l'isolation thermique des immeubles parisiens dans le cadre du Plan Climat de la Ville.

La délibération est adoptée (1 vote contre).

Objet : Réalisation 60-62 rue du Faubourg Saint-Martin (10^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements sociaux (1 PLA I — 1 PLUS) par Paris Habitat — OPH.

Projet de délibération : 2019 DLH 142

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise que la délibération concerne un complément à une subvention déjà votée en conseil d'arrondissement. Deux logements, qui étaient occupés par une personne morale, ont été libérés et pourront être transformés en logements sociaux — 1 PLA I et 1 PLUS. La Ville pourra désigner un locataire pour l'un des deux logements pour une durée de 65 ans. Il est proposé d'accorder un complément de 97294 euros, ainsi que la garantie de la Ville pour les prêts PLAI fonciers et PLUS fonciers.

La délibération est adoptée (1 abstention).

Objet : Réalisation dans le 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissement d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA I – 8 PLUS – 2 PLS) par AXIMO.

Projet de délibération : 2019 DLH 178

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO explique qu'il s'agit d'un ensemble d'adresses dans le diffus qui ont été préemptées dans plusieurs arrondissements. Le 10^e est concerné par un F3 d'une soixantaine de mètres carrés, qui se trouve au 26 rue d'Enghien et qui fera partie de la catégorie PLA-I. Ces logements sont confiés à AXIMO, une filiale de Paris Habitat, qui gère les logements dans le diffus. Pour l'adresse du 10^e arrondissement, il est proposé d'accorder une subvention de 591 004 euros, ainsi que la garantie de la Ville pour le prêt PLA-I et le prêt PLA-I foncier qui accompagnent ce programme.

Mme AMMAR votera contre cette délibération, car elle estime que la distribution des logements sociaux sur l'ensemble de Paris est déséquilibrée et qu'elle est réalisée au détriment des classes moyennes.

La délibération est adoptée (1 vote contre).

Objet : Réalisation 54 rue d'Enghien (10^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (7 PLA I – 5 PLUS – 1 PLS) par Elogie-Siemp – Subvention (1696096 euros)

Projet de délibération : 2019 DLH 180

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO fait savoir que l'immeuble concerné par cette délibération, situé au 54 rue d'Enghien dans le 10^e arrondissement, accuse plusieurs problèmes structurels. Il a d'ailleurs été nécessaire de l'évacuer, afin de pouvoir réaliser les travaux de rénovation nécessaires. Les habitants sont en train d'être repositionnés sur d'autres logements sociaux de l'arrondissement. Pour la création de 13 logements sociaux - dont 7 PLA-I (dont 3 PLA-I adaptés), 5 PLUS et 1 PLS - il est proposé d'accorder une subvention de 1696096 euros, ainsi que la garantie de la Ville sur les prêts PLA-I, PLA-I fonciers, PLUS, PLUS fonciers et PLS. La Ville se réservera 7 de ces logements pour une durée de 65 ans.

Mme CORDEBARD rappelle que cet immeuble fait l'objet d'une réhabilitation dans le cadre du Plan Climat de la Ville.

La délibération est adoptée (1 vote contre).

Objet : Modification des garanties d'emprunt pour la réalisation 20 rue de Sambre et Meuse (10^e) d'un programme de création de 7 logements sociaux de type PLS par Immobilière 3F (1986000 euros).

Projet de délibération : 2019 DLH 322

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO informe que ce projet de création de 7 logements sociaux de type PLS par Immobilière 3F est ancien. Des problèmes techniques ont retardé sa réalisation, notamment un problème de stabilité du sol qui a rendu nécessaire de renforcer les fondations de l'immeuble. Le projet a également été retardé à cause d'une entreprise défaillante qui a obligé le bailleur à lancer un nouvel appel d'offres, occasionnant des dépenses supplémentaires, et la nécessité d'apporter une garantie de prêt PLS pour la totalité du programme.

La délibération est adoptée (1 abstention).

Objet : Réalisation 2 rue Dénoyez (10^e) rue Ramponeau (20^e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par la RIVP — Subvention (170502 euros).

Projet de délibération : 2019 DLH 380

Rapporteur : Dante BASSINO

Mme CORDEBARD explique que la délibération **2019 DLH 380** avait été fléchée par erreur dans le conseil du 10^e arrondissement, alors qu'elle est du ressort du 20^e. Elle a ainsi été retirée de l'ordre du jour. Mme CORDEBARD invite M. BASSINO à présenter la délibération suivante.

Objet : Dispositif «Réparer et embellir» : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 10^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux.

Projet de délibération : 2019 DLH 396

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO informe les élus que le programme «Réparer et embellir» encourage les bailleurs sociaux à améliorer les parties communes et les parties extérieures de leurs immeubles. La Ville accorde une subvention à hauteur de 50% du montant des travaux, à condition que ces travaux soient réalisés dans l'année. Cinq bailleurs sociaux concernés sont concernés dans le 10^e. La subvention apportée par la Ville est d'un montant de 156500 euros, le coût global estimé des travaux étant le double.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Demande de subventions complémentaires portant sur 12 opérations d'acquisition-amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 PLA I – 63 PLUS – 28 PLS) par Elogie-Siemp — Subvention (4689 041 euros).

Projet de délibération : 2019 DLH 410

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO explique qu'il s'agit d'une subvention complémentaire concernant plusieurs adresses de la société Elogie-Siemp, dont deux situées dans le 10^e arrondissement. Ces deux immeubles étaient particulièrement insalubres et présentaient une série de problèmes qui ont engendré des coûts supplémentaires. Des problèmes au niveau du sol et de la structure d'un escalier, pour l'immeuble situé au 4 rue Gustave Goublier, et un désordre découvert sur un mur mitoyen à la suite de la destruction de l'immeuble préexistant, pour l'immeuble situé au 97 rue du Faubourg du Temple. Il est proposé de voter des subventions complémentaires de 166991 euros pour le premier et de 453265 euros pour le deuxième.

Mme CORDEBARD estime qu'il est important que la Ville et les bailleurs sociaux assument leurs responsabilités vis-à-vis des habitants des immeubles voisins, lorsque leurs interventions créent des désordres.

La délibération est adoptée (1 abstention).

Objet : Réalisation 1-5-7 rue Albert Camus (10^e) d'un programme de rénovation de 96 logements sociaux par Elogie-Siemp — Subvention (930810 euros).

Projet de délibération : 2019 DLH 413

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO informe que cette délibération et la suivante concernent deux immeubles situés des deux côtés de la rue Albert Camus dans le 10^e arrondissement. La rénovation de cet ensemble d'immeubles s'inscrit dans le cadre du Plan Climat de la Ville et est censée engendrer des gains importants en matière de dépenses énergétiques. Il est proposé de voter une subvention de 930810 euros pour le programme concernant les immeubles situés au 1-5-7 rue Albert Camus, ainsi que la garantie de la Ville pour l'éco-prêt qui va accompagner les travaux de restructuration et de rénovation thermique.

Mme CORDEBARD ajoute que les résultats des travaux en matière d'économie des dépenses énergétiques et de confort sont très attendus par les habitants de ces immeubles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Réalisation 6 rue Albert Camus (10^e) d'un programme de rénovation de 45 logements sociaux par Elogie-Siemp — Subvention Ville (449765 euros).

Projet de délibération : 2019 DLH 411

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise qu'il est proposé d'accorder une subvention de 449765 euros, ainsi que la garantie de la Ville à l'éco-prêt, pour la réalisation des travaux de l'immeuble situé au 6 rue Albert Camus dans le 10^e arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD propose aux élus de passer au premier vœu de l'ordre du jour.

VŒUX

M. RAIFAUD présente le vœu déposé par le groupe écologiste.

Vœu du groupe écologiste du 10^e arrondissement déposé par Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Anne Souyris et Emmanuel Ryz relatif à la création d'un Jardin impasse Boutron

Considérant le besoin de préserver les espaces de pleine terre et d'augmenter la surface d'espaces verts publics, comme stipulé dans divers plans parisiens comme la stratégie de résilience et le PCAET, ainsi que dans la feuille de route pour le climat et la résilience du 10^e arrondissement ;

Considérant que l'arrondissement présente l'une des plus fortes densités de population de Paris avec 32 535 hab/km², ainsi que le plus faible ratio d'espace vert par habitant de la capitale avec 0.5 m² par habitant ;

Considérant que le nombre d'espaces verts dans le 10^e arrondissement depuis 2014 a augmenté de plus de 6000 m² afin de créer des espaces de respiration et de repos, des refuges de biodiversité et de fraîcheur ;

Considérant que le conseil de Paris de juillet 2016 a adopté un amendement au projet de délibération DU 1 Approbation de la modification générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), déposé par les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), classant la parcelle 9-11 avenue de Verdun / 7 impasse Boutron / 164-170 rue du Faubourg Saint-Martin en « espace vert public à réaliser », ainsi qu'en secteur de « mise en valeur du végétal » et d'« espace vert protégé » ;

Considérant que le conseil d'arrondissement d'octobre 2018 a pourtant adopté une délibération visant la réalisation d'un programme de construction de 31 logements par ICF Habitat La Sablière sur cette parcelle appartenant à ce même bailleur ;

Considérant que lors du conseil de Paris de juillet 2019 le vœu 336 relatif à l'avenir de la friche de l'impasse Boutron a été adopté, demandant qu'un emplacement alternatif soit trouvé pour les logements et l'équipement public programmés, afin que la friche existante de l'impasse Boutron puisse être transformée en espace vert et que soit étudiée la possibilité d'y implanter un équipement public qui n'affecte pas le sol et son usage ;

Sur proposition de Sylvain Raifaud, Anne Souyris, Léa Vasa et Emmanuel Ryz, élu.e.s du groupe écologiste du 10^e arrondissement, le Conseil émet le vœu que :

- **La parcelle soit cédée à la Ville afin de procéder à la création de l'espace vert public tel que défini dans le PLU.**

Mme CORDEBARD remercie M. RAIFAUD et invite les élus à prendre la parole.

Mme AMMAR souhaite exprimer son plein appui au vœu écologiste car, d'une part, elle estime que le nombre d'espaces verts dans le 10^e arrondissement est insuffisant et, d'autre part, elle est contraire à l'idée que des logements sociaux soient construits sur la parcelle de l'impasse Boutron.

M. SIMONDON rappelle que ICF La Sablière, à qui appartient la parcelle de l'impasse Boutron — qui était autrefois occupée par une station-service —, avait développé plusieurs projets portant, entre autres, sur des logements pour étudiants et sur une crèche. D'après le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la plus grande partie de la parcelle est un secteur de mise en valeur du végétal qui n'interdit pas les projets de construction, mais qui impose que ces projets soient végétalisés. C'est seulement la plus petite partie de la parcelle qui doit être réservée à un espace vert protégé où toute construction est impossible.

En juillet 2019, le Conseil de Paris a adopté un vœu demandant une concertation sur le devenir de cette parcelle. Le service de l'urbanisme a eu pour mission de recenser les parcelles qui peuvent être mobilisées pour remplir des objectifs tels que la création de logements et d'équipements publics. Une étude doit être effectuée pour la création conjointe d'un espace vert — jardin public ou jardin partagé — et d'un équipement public préservant le sol. Pour M. SIMONDON, le plus simple est de respecter le PLU, tout en continuant à suivre le déroulé du vœu adopté en Conseil de Paris.

La création d'un jardin sur une partie de la parcelle de l'impasse Boutron est sûrement une bonne idée. Par contre, ce n'est pas judicieux de renoncer à la possibilité d'y construire, par exemple, une crèche, selon les besoins du quartier. Les élus seront amenés à faire des propositions dans le cadre des échéances qui seront les leurs. Le moment n'est pas propice pour entamer la discussion et encore moins pour présenter un projet électoral sous la forme d'un vœu. M. SIMONDON ne s'oppose pas au vœu écologiste parce qu'il est contraire à la végétalisation de l'impasse Boutron, mais parce qu'il se préoccupe de maintenir ouvertes toutes les options et ne souhaite pas que le conseil d'arrondissement soit confondu avec un début de campagne électorale.

M. BASSINO rappelle que les élus communistes ont engagé de nombreuses batailles à côté des habitants du 10^e arrondissement pour la création et la conservation des espaces verts. Mais ils se sont également battus pour la création de logements sociaux et d'équipements publics, tels que les crèches. Les besoins en logements sociaux restent particulièrement forts dans le 10^e arrondissement, avec la spéculation immobilière qui continue et la gentrification qui s'étend. Afin d'apaiser la situation, 7000 logements sociaux sont nécessaires et toute occasion qui se présente pour en construire doit être saisie. Dans le plan du financement du projet présenté par les élus communistes, en plus de la construction de logements sociaux et d'une crèche, étaient prévues la rénovation et la réhabilitation d'un immeuble situé sur la parcelle de l'impasse Boutron. Ce projet avait fait l'objet d'une concertation par la Régie de Quartier et avait trouvé un écho favorable auprès des habitants des immeubles adjacents.

L'argument du nombre élevé d'habitants par kilomètre carré est par ailleurs fallacieux, car non seulement d'autres arrondissements sont bien plus denses que le 10^e, mais celui-ci a connu des densités bien plus fortes dans le passé, avec 45000 hab/km². Et il ne faut pas oublier les densifications opérées par un certain nombre d'opérations, qui ont visé à réunir plusieurs petits logements en un seul ou à désartificialiser des espaces. Il ne faut surtout pas oublier que le quartier où se trouve l'impasse Boutron possède le plus grand nombre d'espaces végétalisés de tout le 10^e arrondissement — le jardin Villemin, le canal Saint-Martin, les voies de la Gare de l'Est, la Pergola végétalisée et le Balcon vert —, mais qu'il possède également le plus petit nombre de logements sociaux et d'équipements publics.

M. BASSINO ne comprend pas pourquoi le groupe écologiste a décidé de déposer maintenant son vœu, alors qu'il y a une recherche en cours pour trouver une relocalisation possible pour les logements sociaux et la crèche, ainsi qu'il a été décidé en Conseil de Paris. Si cette relocalisation s'avère impossible, les logements sociaux et la crèche seront nécessairement implantés dans la parcelle de l'impasse Boutron. Il s'agit de savoir quelle ville on veut construire, celle des familles qui ont besoin d'un logement ou celle des propriétaires qui rêvent d'une ville idéale et oublient tous ceux qui sont obligés de partir ou qui sont contraints à vivre en sur-occupation.

Mme AMMAR trouve quand même étonnant que M. BASSINO parle des voies de chemin de fer de la Gare de l'Est comme d'espaces de respiration.

Pour sa part, **Mme TOURTE** fait remarquer que, depuis dix ans, il n'y a rien qui pousse dans la parcelle de l'impasse Boutron. Les élus communistes souhaitent que cet espace serve à des fins utiles, telles que la création de logements sociaux et d'une crèche, dont le quartier a un réel besoin. Dans leur projet, était d'ailleurs prévue une revégétalisation importante d'une partie de la parcelle. À moins qu'il ne

s'agisse de « politique politicienne » à l'approche des élections, elle a du mal à comprendre la raison du vœu écologiste, contre lequel elle votera.

Mme CORDEBARD demande à M. RAIFAUD s'il souhaite reprendre la parole.

M. RAIFAUD fait noter à M. BASSINO que, s'il est vrai que le 10^e ne détient pas la « palme d'or » des arrondissements les plus densément peuplés de Paris, si l'on refait le calcul de la densité en enlevant les emprises de services publics, on constate que le 10^e est largement au-delà des 32 000 hab/km². Quant aux 7 000 logements sociaux nécessaires, les élus écologistes ne s'opposent pas à leur création. En revanche, ils s'opposent à l'idée de créer des logements sociaux dans des espaces qui pourraient devenir des poumons verts au cœur de l'arrondissement et dont le besoin reste très important. Quant à la raison qui les a poussés à déposer leur vœu maintenant, c'est tout simplement qu'ils souhaitent faire respecter, avant la fin de leur mandature, la décision prise en 2016 de transformer la parcelle de l'impasse Boutron en jardin public.

Mme CORDEBARD rappelle que le projet relatif à la parcelle de l'impasse Boutron a fait l'objet d'une concertation, puis il a été voté et conduit jusqu'à une phase de pré-réalisation à la demande collective de la majorité. Des questions se sont posées concernant aussi bien le PLU que la meilleure stratégie à adopter pour l'implantation et la localisation des logements sociaux et de la crèche. Il n'est pas question de bloquer de nouveaux projets de logements sociaux à Paris ni d'empêcher la reconquête d'espaces verts de respiration, les uns et les autres répondant à des besoins réels.

Les 30 hectares supplémentaires de parcs et jardins, dont 6 hectares dans le 10^e arrondissement, qui ont été créés sous la mandature de Mme HIDALGO, sont le fruit du travail des élus de la majorité. La démarche actuellement adoptée n'est pas la densification, mais plutôt son contraire. Les projets de végétalisation qui ont été menés ne se sont pas limités à la création de jardins supplémentaires, mais ils ont aussi visé la débitumisation des rues et des espaces publics. Entre 2014 et 2020, de nombreuses actions ont été accomplies pour réimplanter la nature à Paris.

Le groupe socialiste votera contre le vœu écologiste non pas parce qu'elle est opposée à l'idée de transformer la parcelle de l'impasse Boutron en jardin public, mais parce que la discussion sur l'implantation des logements sociaux et des équipements publics doit rester ouverte. La mairie du 10^e arrondissement ne peut pas renoncer à la création de nouveaux logements sociaux, leur taux de 16% étant loin d'être satisfaisant. En Conseil de Paris, la décision a été prise de discuter ensemble et de chercher des options alternatives éventuelles. Il est possible d'entamer le débat avec les habitants du quartier, même en période de campagne électorale. M. RAIFAUD pourra ainsi mieux connaître leurs attentes et leurs envies. Il

n'est par contre pas opportun de déposer maintenant un vœu en conseil. Selon elle, c'est presque une façon de préempter le débat qui n'a pas encore eu lieu avec les habitants.

Mme CORDEBARD souhaite poursuivre, y compris pendant la campagne électorale, dans le cadre établi par le Conseil de Paris. Dans la période de réserve dans laquelle les élus en charge se trouvent et jusqu'en mars 2020, aucun projet demandant un investissement important ne pourra être mené sur la parcelle de l'impasse Boutron. Cela n'empêchera pas d'aboutir à un projet qui soit vraiment utile au 10^e arrondissement, sans pour autant renoncer aux avancées qui étaient déjà sur le point d'être réalisées.

Mme VASA tient à faire noter que le débat avec les habitants sur le devenir de la parcelle de l'impasse Boutron s'était tenu en 2016 et que l'ensemble de la majorité avait voté en conseil de Paris l'amendement au Plan Local d'Urbanisme, qui avait été adopté par le groupe écologiste à ces conditions. Les discussions et les négociations ont déjà eu lieu et les élus écologistes souhaitent le rappeler. Par ailleurs, eux non plus ne veulent pas renoncer à de nouveaux logements sociaux ou à de nouveaux équipements publics.

Mme CORDEBARD estime qu'il faut trouver un terrain d'entente qui puisse satisfaire aux objectifs communs, dans le respect des partenaires qui ont été associés à l'élaboration du projet.

Le vœu est rejeté (5 votes pour).

Mme CORDEBARD laisse la parole à Mme AMMAR pour présenter le deuxième et dernier vœu du conseil d'arrondissement.

Mme AMMAR annonce qu'elle dépose son vœu à la suite d'une réunion du comité de voisinage de la salle de consommation à moindre risque qui a eu lieu au début du mois de novembre.

Vœu Déposé par Véronique AMMAR relatif à la salle de consommation à moindre risque

Considérant que les riverains constatent une dégradation générale de leur cadre de vie à proximité de la salle de consommation ;

Considérant que les riverains ne cessent d'interpeller la maire du 10^e arrondissement sur l'augmentation du nombre d'incidents depuis l'installation de cette salle dans le quartier ;

Considérant que le « comité de voisinage » a appris lors d'une réunion l'extension des horaires de la salle de consommation dès 9h30, 7 jours sur 7 ;

Considérant que ce nouvel aménagement d'horaire a été décidé sans évaluation du dispositif existant et sans concertation avec l'ensemble des riverains ;

Considérant qu'à plusieurs reprises, mais sans succès, les riverains ont demandé à rencontrer le médiateur en charge de ce dossier ;

Considérant que ce dispositif ne permet pas de soigner l'addiction des usagers ;

Véronique AMMAR émet le vœu :

- ***Que les demandes des riverains soient entendues par la Maire de Paris, le Préfet de Police et le médiateur de la salle de consommation afin de garantir la tranquillité et la sécurité du quartier.***
- ***Que la Ville de Paris s'engage pour la mise en œuvre en complément des actions sociales, d'un dispositif de soins pour prendre en charge les usagers de drogues.***

Mme CORDEBARD la remercie et invite M. BRIBARD à prendre la parole.

M. BRIBARD rappelle que le quartier de la Gare du Nord se caractérise, depuis au moins trois décennies, par un trafic de produits psychoactifs de nature variée et par leur consommation dans les espaces publics. Les multiples dispositifs existants remplissent bien leur rôle, sans pour autant parvenir à toucher tout le monde dans une zone urbaine à haute densité qui ne permet pas de limiter les impacts de la consommation et ses conséquences.

À l'instar de nombreux pays étrangers, la France a décidé d'expérimenter des Salles de Consommation à Moindre Risque (SCMR), avec le double objectif d'améliorer la santé publique et la tranquillité publique grâce au support d'un dispositif scientifique et d'un dispositif citoyen, le comité de voisinage évoqué par Mme AMMAR. Ces salles de consommation ne sont pas des dispositifs de soin, mais des lieux conçus pour réduire les risques de la consommation de drogue par la présence de professionnels de la santé. Pour combattre l'addiction, il est nécessaire de comprendre qu'une grande partie des usagers ne vivent pas et ne se représentent pas en dehors de leur consommation de drogue.

La SCMR est un maillon d'une chaîne bien fournie. Il existe en France 140 CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers

de Drogues) et 500 CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), qui permettent d'accueillir toute personne qui le souhaite. La moitié des CSAPA sont d'ailleurs spécialisés en alcoologie. Il existe également des structures en médecine de ville et des structures hospitalières, qui constituent des dispositifs complémentaires, dépendant des autorités de santé de l'État.

La France compte chaque année 43 millions d'usagers d'alcool, 16 millions d'usagers de tabac, 4,6 millions d'usagers de cannabis, 450 000 usagers de cocaïne ou d'héroïne et environ 400 000 usagers de produits de synthèse. Ces addictions amènent 71 000 morts pour le tabac, 48 000 morts pour l'alcool et moins d'un millier de morts liés à l'héroïne, la cocaïne et les nouveaux produits de synthèse. M. BRIBARD profite de l'occasion pour dénoncer la décision du gouvernement de ne pas instaurer le «dry january», le mois de janvier sans alcool, qui aurait pu faire évoluer la société sur sa compréhension de l'addiction. Plutôt que de s'en prendre aux produits, il faudrait s'intéresser à leurs usages et à la manière possible de réduire les risques de consommation.

Depuis octobre 2016 et l'ouverture de la salle de consommation de la Gare du Nord, 12 comités de voisinage ont eu lieu, le dernier au début du mois de novembre. Ces réunions, auxquelles interviennent au moins une cinquantaine de participants, permettent d'évoquer tous les sujets possibles, amenés tant par les représentants des habitants que par les élus, les entreprises de secteur public du quartier et les services de police. Un nombre non négligeable de sujets concerne des phénomènes liés à la salle de consommation, mais d'autres sujets portent plus sur les divers trafics qui caractérisent le quartier sans rapport aucun avec la salle de consommation.

Beaucoup d'avancées ont été réalisées grâce à l'existence de la salle de consommation : 90% de seringues en moins dans les espaces publics et dans les jardins à proximité, moins d'intrusions dans les immeubles, moins de présence de toxicomanes dans la Gare du Nord. Des solutions doivent encore être trouvées pour certains endroits, comme le renforcement du 18 rue Saint-Vincent-de-Paul, où l'entrée d'un parking privé est actuellement utilisé pour des trafics fugaces, des consommations rapides et des stagnations de personnes qui y passent la nuit. Une solution qui est en train d'être mise en place vise à renforcer les maraudes de l'association Gaïa et de la Ville de Paris, afin qu'elles interviennent plus efficacement dans le secteur. La médiation des maraudes n'est pas liée à des faits délictuels, mais à la présence de groupes de personnes dans les espaces publics qui parlent trop fort sans pour autant commettre aucun délit.

M. BRIBARD tient également à souligner le fait qu'au 18 rue Saint-Vincent-de-Paul sont présents des acteurs privés, indépendants, qui ne prennent pas en compte les *demandes* des habitants du quartier et des élus et ne cherchent pas à trouver des

solutions. S'agissant d'un espace privé, la Ville n'a aucun pouvoir d'intervention directe sans leur accord. Quant aux médiateurs, il s'agit de véritables équipes constituées de professionnels. Comme Mme AMMAR l'a mis en évidence, les opinions des habitants du quartier ne sont pas toutes favorables à la présence de la salle de consommation. Cependant, le quartier de la Gare du Nord — première gare européenne et troisième gare mondiale — n'a jamais été un quartier tranquille. C'est un lieu qui concentre un grand nombre de problématiques. La police, qui intervient à chaque réunion, affirme que la présence de la salle de consommation n'a pas augmenté le nombre de faits délictueux.

Dans cette époque de réseaux sociaux, qui aplanissent les sujets et en modifient l'importance, le risque est de perdre la notion de la réalité et le sens des proportions, comme de perdre la notion de quartier. Et il est également plus difficile qu'autrefois de disposer de vraies analyses de quartier. M. BRIBARD invite Mme AMMAR à soutenir les actions qui visent à ouvrir des lieux de consommation pour les usagers de la « colline du crack » de Porte de La Chapelle. Des camions de CRS cherchent à empêcher que les toxicomanes s'y installent, en aggravant encore plus le problème et en le reportant ailleurs. Les usagers de crack fréquentent plus qu'auparavant les jardins, les stations de métro et le quartier de la Gare du Nord. Pour permettre des avancées sociales et médicales, il faut savoir résister au fameux syndrome Nimby (« Not in my Backyard » : « pas dans mon arrière-cour »), en permettant l'installation de structures comme les salles de consommation à moindre risque dans le quartier, pour l'intérêt général. Ce qui se passe actuellement dans le territoire du nord-est parisien, du 10^e, mais aussi du 18^e et du 19^e arrondissement, se passe aussi en Seine Saint-Denis.

Il faut également respecter les rôles, les compétences de chacun, renforcer les dispositifs qui permettent l'accès aux produits de substitution et créer des hébergements spécialisés et adaptés. Il est impossible de travailler avec les gens tout en les laissant volontairement à la rue. Un grand nombre de personnes ont leur place dans des traitements de psychiatrie, mais ce secteur est confronté actuellement à de graves difficultés auxquelles il faut apporter des solutions, en renforçant en premier lieu le nombre des professionnels de la santé. Le salaire des personnels infirmiers et éducatifs doit être revalorisé, afin de rendre leurs professions plus attractives et permettre de nouvelles embauches.

La Gare du Nord doit intégrer les problématiques de précarité par la création d'espaces d'accueil. Les usagers de drogue doivent être considérés comme des êtres humains à part entière, à l'instar de ceux qui consomment de l'alcool dans les espaces publics ou de ceux qui vivent dans la rue. Ils ne doivent pas être forcés à faire ce qu'ils n'ont pas envie de faire. Pour parvenir à leur donner envie de se soigner, à aller vers la maîtrise de la consommation et le sevrage, il faut créer des lieux de consommation qui soient également des lieux de dialogue où la confiance

s'installe. La salle de consommation à moindre risque de la Gare du Nord est un élément clé pour atteindre cet objectif.

M. BRIBARD rappelle que la salle porte le nom de Jean-Pierre Lhomme, un grand médecin de l'association Médecins du monde, qui avait mis l'utilisateur au cœur de ses réflexions et à qui il tient à rendre hommage. Après avoir travaillé sur les problématiques liées à l'avortement, Jean-Pierre Lhomme s'était ensuite entièrement investi dans la lutte pour la prévention des risques pour les usagers de drogue, en essayant toujours d'instaurer le dialogue et la confiance. M. BRIBARD invite les élus à voter contre le vœu déposé par Mme AMMAR.

Mme CORDEBARD remercie M. BRIBARD pour son intervention très riche et enrichissante.

M. RAIFAUD remercie également M. BRIBARD pour son « magnifique plaidoyer » et annonce que son groupe votera contre le vœu déposé par Mme AMMAR.

Mme CORDEBARD déclare que la majorité votera également contre et demande à Mme AMMAR si elle souhaite reprendre la parole.

Mme AMMAR juge exagéré de mettre sur le même plan les usagers de drogue et les fumeurs de cigarettes. Il n'arrive pas souvent que des agressions se produisent dans la rue parce que quelqu'un est en manque de tabac. Quant aux réunions du comité de voisinage, elles sont excessivement déséquilibrées. À côté des deux représentants des habitants, des associations et des élus, il y a des habitués de la salle consommation à moindre risque et aussi des consommateurs de drogue. On accuse ceux qui viennent défendre leur quartier de ne pas vouloir aider les toxicomanes à se soigner. Mais le médiateur n'est jamais présent aux réunions et l'ouverture de la salle de consommation 7 jours sur 7 à partir de 8h30 du matin modifie les habitudes des riverains et augmente leur sentiment d'insécurité et d'inconfort.

Personne ne nie l'utilité des organisations qui doivent prendre en charge les toxicomanes, mais s'il y a un quartier où il ne fallait pas installer une salle de consommation, celui-ci est le quartier de la Gare du Nord, qui est déjà confronté à de nombreuses difficultés et qui se trouve dans un des arrondissements les plus densément peuplés de Paris. M. BRIBARD affirme qu'il faut renforcer les maraudes, mais les riverains se plaignent que celles-ci ne répondent pas à leurs appels. Les habitants du quartier sont malheureux, ils apportent leurs témoignages de façon anonyme et ne veulent pas se laisser photographier par les journalistes par crainte de représailles.

Mme AMMAR ne doutait pas que son vœu n'aurait pas rencontré la faveur de la majorité. Elle tient cependant à le maintenir par respect envers les habitants d'un quartier en souffrance. Le 10^e arrondissement est censé être un quartier apaisé, mais la réalité est malheureusement toute autre.

Mme CORDEBARD observe que leur désaccord ne vient pas du constat des difficultés que rencontrent les habitants du quartier, mais de la conviction de la part de Mme AMMAR que la salle de consommation à moindre risque aggrave la situation, alors que pour la majorité municipale non seulement la salle de consommation à moindre risque répond à un vrai besoin, mais elle apporte aussi de vraies améliorations dans la vie du quartier. Un autre point de désaccord concerne les photographies qui sont systématiquement publiées sur Twitter pour montrer toute sorte de saletés. Ce «Paris Gare du Nord bashing» n'est d'aucune utilité pour régler les problèmes. Malheureusement, la consommation de crack s'aggrave, sans être en rapport avec l'existence de la salle de consommation. Il faut trouver des solutions dans un travail coordonné entre l'État et la Ville pour combattre ce fléau épouvantable, dont Paris est aujourd'hui victime à l'instar d'autres villes européennes.

Mme AMMAR précise qu'elle ne fait pas de «Paris Bashing». Si elle fait du bashing, ce n'est pas contre sa ville, dont elle est très fière, mais contre tout ce qui est mal géré.

Le vote est rejeté (1 vote pour).

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** donne rendez-vous aux élus le 20 janvier 2020, pour le dernier Conseil d'arrondissement de la mandature.

La séance est levée à 21 heures.